

**RAPPORTEUR : Madame Chantal PETIT**

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au centre socioculturel des Minimes**

*La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt local ou à l'occasion de l'organisation d'une action spécifique. Le calendrier prévoit un dépôt et une instruction des demandes au moment de la préparation du budget primitif. Or, certaines demandes exceptionnelles sont intervenues dans le courant de l'exercice budgétaire.*

*C'est le cas de la demande de subvention exceptionnelle émanant du Centre socioculturel des Minimes qui sollicite la collectivité pour l'accueil d'un spectacle professionnel à l'occasion de sa fête de quartier, le 13 juin 2015, à hauteur de 1 785 € pour un montant total de 3 350 € du budget de l'action.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** la délibération n°1 du conseil municipal du 29 janvier 2015 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2015, dont les crédits inscrits au compte 6574,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Centre socioculturel des Minimes pour le financement d'un spectacle professionnel au moment de la fête de quartier du 13 juin 2015,

**CONSIDERANT** que cette animation, "Aire de jeu", présentée par la compagnie Au Fil du Vent, en direction du tout public, favorise l'expression populaire et la participation des habitants du quartier,

**CONSIDERANT** que la collectivité ne prend en charge que le cachet artistique, soit 1 500 €,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Centre socioculturel des Minimes,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

La somme sera imputée sur le compte 33 / 6574 / 5100.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 24/12/2015

Publié au siège de la mairie, le 21/12/2015

n° 7621

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER